Charte et fonctionnement de l'Unité

Dernière mise à jour : 10/09/2023

Le présent document contient un ensemble de règles relatives au bon fonctionnement de la 75 Sea Scouts.
Afin que nous puissions vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse, il est important que certaines règles de base soient connues/acceptées de tous et respectées par tous. A qui s'adresse ce règlement ? A tous les jeunes qui fréquentent notre Unité, à tous les animateurs qui encadrent nos jeunes et à tous les parents de nos animés et animateurs mineurs.

Chaque famille de notre Unité accepte, en s'inscrivant dans l'unité, ce règlement, reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

1. Sections

Elles sont réparties en fonction des âges :

Section :	
Baladins	6 ans et en première primaire - 8 ans
Louveteaux	8 ans - 12 ans
Éclaireurs	12 ans - 16 ans
Pionniers	16 ans - 18 ans

Chaque section compte un maximum de 18 baladins, 36 louveteaux, 36 éclaireurs et 20 pionniers.

2. Locaux

Notre Unité compte deux sites sur lesquels se déroulent nos activités :

La Base et les Locaux du Mellery

3. Jours et heures de réunions

Les réunions se déroulent principalement le dimanche.
Pour les Baladins et les Louveteaux, elles commencent à 9h30 précises au premier étage des **locaux du Mellery**, **Rue Mellery 14 à BRUXELLES** et se terminent par un rassemblement vers 17h15 au même endroit.
Le local Pionniers se trouve également dans ce bâtiment.
Les réunions pour les Éclaireurs commencent à 9h45 précises à la **Base, quai de Heembeek n° 4 à NOH** (face à Bruxelles-Propreté) et se terminent par un rassemblement vers 17h30.

4. Agenda des réunions

L'agenda des réunions est disponibles sur le Site de l'unité Réunions – 75 Sea Scouts
Vous pouvez également l'ajouter à votre agenda Google pour avoir à tout moment les dernières informations à jour.

Ils se distinguent par code couleurs : **Baladins** **Louveteaux** **Eclaireurs** **Pionniers**

5. Présence aux réunions

La vie scoute se construit au fil des réunions et des WE. Le grand camp est l'aboutissement de projets, de liens et de responsabilités qui se construisent tout au cours de l'année. Il est donc important que chaque scout soit régulièrement présent aux réunions et participe au grand camp.

Nous insistons sur le fait de prévenir le staff de section de l'absence de votre enfant à une réunion le plus tôt possible afin que chaque staff puisse s'organiser. L'organisation d'une réunion pour 30 animés n'est pas la même que pour 10 ou 20.

Ci-après un petit règlement concernant les absences injustifiées :

Première absence injustifiée : Envoi d'un avertissement par l'animateur responsable de section aux parents.
Deuxième absence injustifiée : Envoi d'un avertissement par l'animateur responsable de section aux parents avec copie au staff d'Unité.
Troisième absence injustifiée : Le staff d'Unité peut refuser la participation d'un animé aux prochaines activités et camps.

Une absence pour une raison impérieuse n'est certes pas considérée comme une absence injustifiée

/!\ D'autres enfants sont en attente d'une inscription au sein de notre unité, nous serons donc intransigeants face aux manques de participation ou de motivation aux activités. Nous espérons bien entendu ne pas en arriver là !

6. Week-Ends et Camps

Outre les réunions, plusieurs Week-Ends sont organisés au cours de l'année.
Les camps se déroulent durant la 2ème quinzaine de juillet. Il peut arriver qu'ils se terminent début août. Seule la section Pionniers organise son camp à d'autres dates. (Entre fin juin et mi-juillet voire fin juillet)

7. Rencontre avec les staffs

Lorsque vous déposez vos enfants au local en début de réunion, veuillez vous assurer que votre enfant ait rejoint sa section et qu'un animateur ait bien acté sa présence.
Vous êtes cordialement invités à rencontrer le staff. Ces échanges permettent aux animateurs de mieux connaître votre enfant et vous de mieux apprécier les animateurs.

Les règles rappelées sont importantes pour le bien-être de chacun et le bon déroulement de nos activités.
La vie de l'Unité ne peut fonctionner de manière harmonieuse que si chacune et chacun accepte de respecter certaines règles de vie en commun. En cas de manquement grave ou répété au présent règlement, le Staff d'Unité pourra prendre les mesures appropriées qui pourront, en dernier recours, mener au renvoi de la personne concernée.

Nous vous rappelons que tous les animateurs sont **bénévoles** et qu'ils sont majoritairement aux études.
Ils mettent beaucoup de ***temps*** de ***talent*** et de ***cœur*** à l'organisation des activités.

8. Aptitude à la nage : (NOUVEAU dans la charte)

Nous sommes une unité marine. Les différentes sections organisent donc des réunions de navigation ou en rapport avec la navigation. Pour des raisons de sécurité évidente et tenant compte du fait que les éclaireurs naviguent durant la majorité de leurs réunions, nous demandons que chaque animé passe, au minimum, son brevet Dauphin et au plus tard pour le 31 mars de sa 1ère année éclaireur. Les brevets sont à remettre au Staff d'Unité à tout moment et au plus tard pour l'échéance reprise ci-dessus.

9. Cotisation 2023-2024 :

La cotisation couvre l'assurance de l'animé, les frais de fonctionnement de l'Unité et de la Fédération.

Le montant de la cotisation dépend du nombre d'enfants ***vivant sous le même toit*** inscrits dans le mouvement scout (Les Scouts ou Les Guides(SGB) :

Cotisations Fédération/Unité **2023/2024** Assurance de base obligatoire comprise	1 membre	2 membres Scouts/ Guides	3 membres Scouts/Les Guides
Animé	105,00 €	85,00 €	80,00 €
Animateur - Staff d'Unité	52,75 €*	41,75 €*	35,25 €*
Intendant Camp été	16,00 €		

**Les prix appliqués sont les montants facturés par la fédération "Les Scouts" : Inscriptions et cotisations | Les Scouts*

Le montant de la cotisation est à verser sur le compte BE17 0680 6555 2021 de l'Unité au plus tard pour le 31 octobre avec la communication suivante : "Cotisations – Nom et prénom du membre".
Nous vous remercions de bien vouloir respecter le délai fixé. Après 2 rappels, tout retard non justifié de plus de 2 mois entraînera une majoration de 10,00 € sur le montant dû.

Si vous rencontrez un problème relatif au paiement de cette cotisation, nous vous invitons à nous en faire part. Ensemble, nous trouverons une solution appropriée et ce avec la plus grande discrétion.

10. Responsabilité et assurances

Les animateurs et le Staff d'Unité participent à la vie de l'Unité de manière bénévole. Bien que la plupart des animateurs et membres du staff d'Unité soient des animateurs brevetés ou en cours de formation, on ne peut pas exclure qu'un accident se produise. Sauf s'il devait apparaître que l'accident est la conséquence d'une faute grave de la part des animateurs ou du staff d'Unité, ces derniers ne pourront être tenus responsables d'éventuels dommages directs ou indirects que les membres de l'Unité (ou leurs parents) auraient à subir à la suite d'un tel accident (blessures, hospitalisation, décès, perte ou dégradation de matériel, etc.).
L'Unité et ses membres en ordre de cotisation bénéficient d'un package d'assurances souscrites par la fédération scoute. De plus amples informations peuvent être obtenues sur demande auprès du Staff d'Unité. Cependant, ces assurances ne couvrent pas tous les dommages qu'un membre de notre Unité pourrait causer à un tiers. Nous demandons dès lors que chaque membre (animateur et animé) soit couvert par une assurance de type « responsabilité civile (RC) familiale ».

Les lunettes (monture et verres), appareils auditifs et prothèses ne sont pas remboursés par l'assurance, sauf dans le cas où la victime de l'accident a encouru des lésions corporelles et peut fournir un certificat médical.
Nous vous conseillons vivement d'assurer ce type de matériel lors de son achat et de prendre des mesures de protections adéquates (par exemple : boîte de lunettes rigide) lors des réunions, des w-e et des camps.

11. Frais médicaux - paramédicaux - pharmaceutiques

Les frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques avancés par les sections durant les activités scoutes seront réclamés auprès des parents. Une fois les remboursements effectués, les attestations à remettre à votre organisme assureur vous seront remises dans les meilleurs délais.

12. Droit à l'image

L'Unité fait régulièrement usage de photos et de films sur lesquels des membres de l'Unité (animateurs et animés) peuvent apparaître. Ces images sont utilisées pour des opérations de communication interne (projection photos des camps, newsletters internes, etc.) mais également pour des publications vers le monde extérieur (site web et pages/comptes Facebook, Instagram et autres de l'Unité et des sections, articles de presse, etc.).
En marquant votre accord sur ce règlement, vous (animateur, animé majeur et/ou parent d'un animé mineur) consentez à ce que les photos et films sur lesquels vous ou vos enfants apparaissent soient prises et utilisés dans le cadre des activités de notre Unité et soient publiés dans des communications tant internes qu'externes de notre Unité. Si vous souhaitez que des photos ou films sur lesquels vous ou vos enfants apparaissent de manière reconnaissable ne soient pas utilisés dans des publications internes ou externes de l'Unité, nous vous invitons à prendre contact par e-mail avec le staff d'Unité.

13. Protection de la vie privée

La protection de la vie privée est importante et notre Unité tient à respecter le droit à la vie privée de chacun. Cependant, afin d'assurer un fonctionnement efficace de notre unité, il est nécessaire que certaines informations relatives à nos membres et leurs parents soient traitées et/ou partagées avec d'autres personnes. En marquant votre accord sur ce règlement, vous (animateur, animé et/ou parent, le cas échéant agissant en tant que représentant de vos enfants mineurs) consentez (i) à ce que vos données personnelles soient traitées par l'Unité 75 sea scouts (association de fait), dont le siège est établi à 1020 Bruxelles, quai de Heembeek 2, en tant que responsable du traitement, (ii) à ce que l'Unité traite ces données personnelles pour les finalités suivantes : gestion et administration de l'Unité, production d'un carnet d'adresse des membres de l'unité, planification des activités, (iii) à ce que l'Unité puisse transférer tout ou partie de ces données à la fédération scoute à laquelle elle est affiliée.
Le carnet d'adresse de l'Unité reprend les données personnelles suivantes : (i) nom, prénom, année de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone des animés et animateurs, et (ii) nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone des parents des animés. Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données personnelles et les faire corriger en contactant le staff d'Unité. Si vous souhaitez que certaines de vos données personnelles ou celles de vos enfants n'apparaissent pas dans le carnet d'adresse de l'Unité, nous vous invitons à prendre contact par e-mail avec le staff d'Unité à l'adresse suivante 75seascouts@75seascouts.be en mentionnant, dans votre e-mail, les données personnelles que vous souhaitez ne pas voir apparaître dans le carnet d'adresse.

14. Présentation du Staff d'Unité

Gautier MARCHAL Animateur d'unité	gautier.marchal@75seascouts.be +32 497 19 94 78
Muriel GEORGE - Chipmunk Trésorière	muriel.george@75seascouts.be +32 475 20 01 47
Emeline RECOURA - Sapajou Référente Médical et événements	sapajou@75seascouts.be +32 473 25 81 11
Daphné RENDERS - Tamarin Référente Animations	daphne.renders@75seascouts.be +32 494 84 15 79
Anthony COOYMANS - Pangolin Responsable i-team	anthony.cooymans@75seascouts.be +32 483 51 41 02
Nicola VERI - Grizzly Coach	nicola.veri@75seascouts.be +32 483 49 62 55